CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Dix-septième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 15 – 19 avril 2008

Rapports régionaux

# AMERIQUE DU NORD

## Informations générales

a) Représentant régional: M. Robert R. Gabel (Etats-Unis d'Amérique)
Suppléante: Mme Adrianne Sinclair (Canada)

c) Nombre de Parties de la région: 3

c) Période couverte par ce rapport: de juillet 2006 (depuis la 16e session) au 15 février 2008

1. Répertoire des spécialistes des questions CITES relatives aux plantes

**CANADA**

Organe de gestion

Contact: Mary Taylor
Adresse: Organe de gestion CITES, Service canadien de la faune
Environnement Canada, Gatineau, Québec, CANADA K1A 0H3
Courriel: mary.taylor@ec.gc.ca; cites-canada@ec.gc.ca

Autorité scientifique

Contact: Gina Shalk, au nom de Carolina Caceres
Adresse: Autorité scientifique CITES, Service canadien de la faune
Environnement Canada, Gatineau, Québec, CANADA K1A 0H3
Courriel: carolina.caceres@ec.gc.ca; cites-science@ec.gc.ca

Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes

Nom: Adrianne Sinclair (suppléante de la région)
Spécialité: Plantes médicinales
Adresse: Autorité scientifique CITES, Service canadien de la faune,
Environnement Canada, Gatineau, Québec, CANADA K1A 0H3
Téléphone: 1-819-953-9515
Fax: 1-819-994-3684
Courriel: adrianne.sinclair@ec.gc.ca

Autres spécialistes des questions relatives aux plantes CITES

Nom: Ken Farr
Spécialité: Forêts et espèces produisant du bois
Adresse: Canadian Forest Service, CITES Scientific Autority, Science Branch, 580 Booth St., 12th floor, D3-4, Ottawa, Ontario, CANADA K1A 0E4
Téléphone: 1-613-947-9007
Fax: N/A
Courriel: Kfarr@NRCan.gc.ca

**MEXIQUE**

Organe de gestion

Dirección General de Vida Silvestre (DGVS)- Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT)
Adresse: Av. Revolución 1425, Col. San Ángel Tlacopac Del. Álvaro Obregón. C.P. 01040 MÉXICO, D.F.
Nom: Martín Vargas Prieto
Téléphone: +52 (55) 56-24-33-09/33-10/33-06
Fax: +52 (55) 56-24-36-42
Courriel: martin.vargas@semarnat.gob.mx

Autres spécialistes des questions relatives aux plantes CITES

Nom: Benjamín González Brisuela
Téléphone: +52 (55) 5624-35-09/34-79
Fax: +52 (55) 56-24-36-42
Courriel: benjamin.brisuela@semarnat.gob.mx

Nom: Miguel Ángel Cobián Gaviño
Téléphone: +52 (55) 56-24-34-69
Fax: +52 (55) 56-24-36-42
Courriel: mcobian@semarnat.gob.mx

Autorité scientifique

Adresse: Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)
Liga Periférico- Insurgentes sur #4903, Colonia Parques del Pedregal, C.P. 14010, México D.F. México
Nom: Ana Luisa Guzmán
Téléphone: +52 (55) 5004-50-02
Fax: +52 (55) 5004-49-48
Courriel: se@conabio.gob.mx

Nom: Hesiquio Benítez Díaz
Téléphone: +52 (55) 5004-50-25
Fax: +52 (55) 5004-49-85
Courriel: hbenitez@conabio.gob.mx

Nom: Alejandra García-Naranjo
Spécialité: Cactus
Téléphone: +52 (55) 5004 47 37
Fax: +52 (55) 5004 49 85
Courriel: algarcia@conabio.gob.mx

Autres spécialistes des questions relatives aux plantes CITES

Nom: Patricia Dávila
Spécialité: Taxonomie des cactus et des plantes grasses; CITES
Institution: Facultad Estudios Superiores Iztacala, Universidad Nacional Autónoma de México
Adresse: Av. De los Barrios #1. Los Reyes Iztacala, Tlanepantla. Estado de México, C.P. 54090
Téléphone: +52 (55) 56 23 12 19
Fax: +52 (55) 56-23-12-25
Courriel: pdavilaa@servidor.unam.mx

Service de lutte contre la fraude

Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)
Adresse: Camino al Ajusco N.200 6º. Piso. Col. Jardines de la Montaña, Delegación Tlalpan, C.P.: 14210, México D.F., México

Personnes à contacter pour les questions relatives aux plantes

Nom: José Bernal Stoopen
Téléphone: +52 (55) 5449-63-00 ext. 16316
Fax: +52 (55) 5449-63-00 ext. 16288
Courriel: jbernal@profepa.gob.mx

Nom: Enrique Alejandro Mendoza Salazar
Téléphone: +52 (55) 5449-63-00 ext. 16316
Fax: +52 (55) 5449-63-00 ext. 16427
Courriel: emendoza@profepa.gob.mx

**ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Organe de gestion

Contact: Robert R. Gabel, Chef (représentant régional)
Adresse: Division of Management Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, 4401 N. Fairfax Drive, Room 212, Arlington, Virginia 22203
Courriel: managementauthority@fws.gov

Autorité scientifique

Contact: Rosemarie Gnam, Chef
Adresse: Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, 4401 N. Fairfax Drive, Room 110, Arlington, Virginia 22203
Courriel: scientificauthority@fws.gov

2. Activités réalisées

*Examen des annexes*

**MEXIQUE**

Candelilla *(Euphorbia antisyphilitica*): Cette espèce a été incluse dans l'examen périodique prévu entre les 13e et 15e sessions de la Conférence des Parties. Le Mexique applique un protocole pour compléter les informations sur la conservation de l'espèce et évaluer les régimes de prélèvement. Une annonce sera publiée pour inviter les spécialistes à développer ce projet.

*Projets CITES dans la région*

Du 14 au 18 mai 2007, les autorités CITES du Canada, des Etats-Unis et du Mexique ont participé à une réunion trilatérale du Comité pour la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, axée sur la préparation de la 14e session de la Conférence des Parties (La Haye, 2007).

**MEXIQUE**

Saguaro (*Carnegiea gigantea*): L'autorité scientifique CITES finance une étude sur le terrain pour évaluer les populations de cette espèce au Mexique. Projet réalisé par Mme Búrquez, Institut d'écologie de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM, Unité Hermosillo).

Ce projet a porté sur l'étude de 14 populations de cette espèce réparties dans toute son aire au Mexique et de deux populations en Arizona (Etats-Unis). La structure des populations et la variation spatiale et morphologique des caractéristiques végétatives ont été estimées pour chaque population, ainsi que la densité par hectare de spécimens vivants et de spécimens morts; la structure des communautés a été caractérisée. Les données sur les spécimens morts ont permis d'estimer le nombre de tiges pouvant être prélevées sur chaque site. Dans les zones où le saguaro fait encore l'objet de prélèvements, des interviews ont été faites pour obtenir des informations sur le type et le degré d'utilisation du site en général et de l'espèce en particulier. De plus, le travail de terrain a permis de valider la carte de répartition potentielle du saguaro produite avec Desktop GARP.

S'appuyant sur cette étude, l'autorité scientifique du Mexique travaillera avec l'organe de gestion et les autorités de lutte contre la fraude à évaluer les activités de prélèvement du saguaro au Mexique afin d'établir les mesures à prendre pour garantir le prélèvement durable de l'espèce à long terme.

Il existe des plans pour réaliser la seconde phase de cette étude avec une analyse de la dynamique des populations et de la génétique de cette espèce mais les fonds manquent actuellement.

Gaïac *(Guaiacum sanctum*): L'étude intitulée "Abondance, répartition géographique et conservation de *Guaiacum sanctum L*. au Mexique" s'est achevée sous la direction de Mme Martínez Ramos, du *Centro de Investigaciones en Ecosistemas* (CIECO), UNAM, pour évaluer la disponibilité de gaïac, déterminer son statut de conservation et son habitat, ainsi que la rentabilité de l'exploitation de ses populations dans la nature.

L'étude fournit des informations et des critères pour la rédaction de recommandations sur la gestion durable de l'espèce au Mexique. Elle a permis de déterminer les priorités de la conservation et les zones de prélèvement potentielles et a évalué des aspects de la biologie et de l'habitat de l'espèce.

S'appuyant sur cette étude, la CONABIO a organisé, avec l'aide des autorités CITES du Mexique, un atelier national sur la conservation, la gestion et l'utilisation durable du gaïac (*Guaiacum sanctum*) au Mexique, tenu au CONABIO en octobre 2006, auquel ont participé des membres d'institutions académiques, du gouvernement et de ce secteur économique, et dont le but était de préparer un système pour coordonner le travail entre les diverses parties prenantes et de fournir une vue d'ensemble complète sur l'état de l'espèce.

Des avis de commerce non préjudiciables (ACNP) pour l'espèce sont préparés sur la base des résultats de l'étude. Les deux autorisations les plus récentes ayant été délivrées pour le prélèvement de gaïac du Mexique s'appuyaient sur les recommandations de l'étude et de l'atelier national.

*Autres activités*

**CANADA**

Ginseng nord-américain: Le Canada a fini de documenter la base permettant de formuler les ACNP pour le ginseng nord-américain (*Panax quinquefolius*) sauvage et l'hydraste du Canada (*Hydrastis canadensis*) en collaboration avec les autorités scientifiques provinciales et d'autres spécialistes dans l'aire de ces espèces.

- Le Canada met en œuvre une procédure simplifiée pour les petites quantités (< 4.5 kg) de ginseng reproduit artificiellement exportées à des fins personnelles. Cette nouvelle procédure inclut cependant toujours la délivrance permis d'exportation CITES à usage multiple et chaque envoi est accompagné par un permis autocollant au lieu d'une photocopie du permis CITES. Le Canada indique que cette nouvelle procédure connaît un grand succès.

- L'autorité scientifique du Canada est un membre actif de l'équipe sur le rétablissement du ginseng composée de membres des gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux. Cette

équipe suit l'état des populations de ginseng sauvage et fait des recherches sur les menaces pesant sur le ginseng et son habitat. Des mesures de protection et de rétablissement au niveau des paysages et des sites sont établies et mises en œuvre.

**ETATS-UNIS**

Ginseng nord-américain reproduit artificiellement et objets personnels: En décembre 2007, l'organe de gestion des Etats-Unis a informé le secteur économique du ginseng qu'il n'utiliserait plus l'autocollant Ginseng pour l'exportation en tant qu'objets personnels CITES d'un maximum de 10 livres de ginseng nord-américain (*Panax quinquefolius*) reproduit artificiellement. L'arrêt du programme Autocollant n'affectera pas l'exportation de ginseng reproduit artificiellement acheté aux Etats-Unis par des personnes le transportant manuellement hors du pays. Les Etats-Unis continueront d'exempter des dispositions de la CITES ces exportations faites en tant qu'objets personnels.

3. Activités de renforcement des capacités

**CANADA**

- Le Canada prépare un "Plan stratégique pour la CITES au Canada" impliquant des consultations avec les organes de gestion, les autorités scientifiques et les autorités de lutte contre la fraude de toutes les juridictions du pays, et avec des membres d'organisations non gouvernementales (TRAFFIC, etc.). Le Plan stratégique vise à examiner les besoins en matière de capacités, à renforcer les partenariats et à améliorer la stratégie du Canada pour mettre en œuvre la CITES.

- En janvier 2007, l'office CITES d'Environnement Canada a lancé un système de permis CITES basé sur le web (CEPS). En 2008, l'accès aux demandes via le web sera étendu à la majorité des partenaires CITES fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ce système accroît l'efficacité de la délivrance des permis en compilant des informations exactes et cohérentes, et facilite la préparation des rapports annuels sur le commerce international des espèces sauvages au Canada. Ce système est structuré de manière à permettre la mise au point d'un formulaire de demande de permis CITES en ligne accessible au public via le site web CITES du Canada (www.cites.ec.gc.ca). Le PNUE-WCMC a aimablement mis au point un outil pour faciliter le téléchargement périodique de la Liste des espèces CITES en format XML sur son site (http://www.unepwcmc.org/species/dbases/citesdownloads.htm#STR).

**MEXIQUE**

Les autorités CITES (CONABIO, DGVS[1] et PROFEPA[2]) ont participé au *Cours sur le renforcement des capacités sur des sujets sélectionnés relatifs à la mise en œuvre des lois sur les espèces sauvages*. Des ateliers ont été tenus à l'intention des inspecteurs, des douaniers et autres cadres chargés d'activités de suivi, d'inspection et de surveillance liées à l'application de la CITES. Depuis mai 2006, les cours ont été dispensés dans différentes régions du Mexique. En octobre 2006, un cours a eu lieu à l'intention de la région centrale (District fédéral), incluant un module sur l'identification et la gestion des espèces de plantes le plus souvent commercialisées.

De plus, PROFEPA et TRAFFIC Amérique du Nord ont tenu un *Atelier de renforcement des capacités sur le passage transfrontalier de flore et de faune sauvages entre le Mexique et le Guatemala* du 7 au 9 août 2007 à Tapachula, Chiapas (Mexique), visant à donner aux agents chargés des espèces sauvages de ces deux pays des outils théoriques et pratiques à l'appui de leurs activités contre le commerce illégal des espèces sauvages et pour trouver des synergies possibles pour améliorer la communication transfrontières, la coopération et l'appui. L'atelier a inclus une formation à l'identification des palmiers, des orchidées, des cactus et des cycadales le plus souvent commercialisés entre les deux pays. La CONABIO a fait deux présentations: *Questions générales sur la structure et le fonctionnement de la CITES* et *Utilisation et application des annexes CITES*.

La CONABIO a contribué à la révision du module *Cactus mexicains dans le commerce: base pour leur identification* dans le guide à l'identification préparé par TRAFFIC Amérique du Nord/Mexique.

---

1 *Dirección General de Vida Silvestre de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales*-SEMARNAT (organe de gestion).

2 *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* de la SEMARNAT (autorité chargée de la lutte contre la fraude).

La CONABIO a participé à une série de conférences à la faculté des sciences de l'UNAM sur des thèmes touchant à la biodiversité tropicale mettant l'accent sur la participation et les réalisations du Mexique dans les conventions internationales (CITES et CBD).

Le Mexique a préparé une traduction en espagnol de *A CITES manual for botanic gardens: Second edition*, compilé par Sara Oldfield et Noel McGough et publié par *Botanic Gardens Conservation International*.

**ETATS-UNIS**

Nouvelle réglementation CITES: Le 23 août 2007, le *U.S. Fish and Wildlife Service* (USFWS), qui inclut l'organe de gestion et l'autorité scientifique des Etats-Unis, a publié la première grande mise à jour de la réglementation CITES des Etats-Unis appliquée depuis 1977. La vaste révision et les ajouts clarifient la procédure et fournissent un guide facile à utiliser sur les obligations en matière de commerce international des espèces CITES. La réglementation a pris effet le 24 septembre 2007 et est disponible en ligne sur http://www.fws.gov/international/. Les autorités CITES des Etats-Unis préparent d'autres amendements sur la base des décisions prises par les Parties à la CoP14.

Inscription du pernambouc (*Caesalpinia echinata*): L'organe de gestion a préparé et diffusé des matériels et travaille avec les fabricants d'archets et les musiciens afin qu'ils connaissent les conditions du commerce international découlant de l'inscription l'Annexe II du pernambouc. Pour accéder à la lettre aux importateurs et réexportateurs de bois et de produits de pernambouc, consulter http://www.fws.gov/international/pdf/pernambuco%20outreach%20letter.pdf. Bien que les Etats-Unis n'enregistrent pas les stocks de pernambouc, ils incitent les fabricants d'archets à garder leurs documents sur le bois au cas où ils souhaiteraient réexporter du bois ou des articles non finis.

Système de délivrance informatisée des permis: Bien que les Etats-Unis utilisent un système électronique pour le suivi interne des demandes de permis CITES et de ces permis, ils n'autorisaient pas jusqu'à présent la soumission de demandes de permis CITES par voie électronique. L'organe de gestion prépare actuellement un système via le web pour les demandes et le suivi en ligne des permis CITES. Ce système, qui sera en partie disponible dans les six prochains mois, offre un type de demande pratique et aidera l'organe de gestion à traiter les demandes rapidement et à garantir une plus grande cohérence dans le suivi de la délivrance informatisée des permis. L'ensemble du système devrait être en ligne dans un an et demi.

*Contacts avec les spécialistes et/ou les ONG*

**CANADA**

L'autorité scientifique travaille en étroite collaboration avec les autorités scientifiques et les organes de gestion provinciaux et territoriaux, le Service canadien des forêts, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et agroalimentaire Canada, TRAFFIC Amérique du Nord, l'Association des producteurs de ginseng de l'Ontario, l'Association herbes & épices de la Saskatchewan, la Fédération canadienne des sociétés orchidophiles, et le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario.

**MEXIQUE**

- *Carnegiea gigantea* – Alberto Burquez, *Instituto de Ecología de la UNAM*, Unidad Hermosillo.

- Gaïac (*Guaiacum sanctum*) – Miguel Martínez- Ramos, CIEco-UNAM.

- Cours de renforcement des capacités organisé avec PROFEPA – TRAFFIC Amérique du Nord/ Mexique.

**ETATS-UNIS**

Les Etats-Unis ont eu de nombreux contacts avec des spécialistes et des ONG durant la période couverte par ce rapport, notamment: *American Botanical Council, American Federation of Musicians of the United States and Canada, American Herbal Products Association, American Symphony Orchestra League, Bureau of Land Management, Chicago Botanic Garden*, l'Initiative internationale

sur la conservation du pernambouc, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Association internationale des produits du bois, *National Network of Forest Practitioners, North American Pollinator Protection Campaign, Orchid Digest Corporation, Plant Conservation Alliance, Rancho Santa Ana Botanic Garden, Rural Action*, et les agences d'Etats chargées des ressources naturelles.

4. Difficultés de mise en œuvre rencontrées par les pays de la région

**CANADA**

Questions de conservation: Le Canada est préoccupé par l'identification du ginseng cultivé à l'ombre dans les bois, milieu simulant l'habitat naturel, par rapport aux spécimens sauvages de cette espèce. Il faudrait une méthode permettant de différencier facilement et efficacement le ginseng reproduit artificiellement par des techniques de culture de diverses intensités du ginseng sauvage.

Questions techniques: Les organes de gestion et les autorités scientifiques du Service canadien de la faune, Environnement Canada, sont chargés de la mise en œuvre générale de la Convention au Canada. De nouvelles adresses courriels ont été créées pour centraliser les demandes et assurer une meilleure communication avec le public et les partenaires CITES. Veuillez noter les adresses suivantes: cites-canada@ec.gc.ca (questions aux organes de gestion) et cites-science@ec.gc.ca (questions aux autorités scientifiques).

**ETATS-UNIS**

Questions de conservation: Comme le Canada, les Etats-Unis continuent de rencontrer des difficultés, en particulier pour la formulation des ACNP, dans la différenciation du ginseng cultivé dans les bois, en milieu simulant l'habitat naturel, et le ginseng sauvage.

5. Autres sujets touchant à la CITES

**CANADA**

Bois

- Le Canada (K. Farr) a participé à l'atelier international de spécialistes sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable pour l'acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*), accueilli par le Mexique (10-13 avril 2007). Le Canada a présidé une séance d'étude des méthodologies normalisées et des paramètres des populations requis pour réaliser des inventaires et des plans de gestion de l'acajou. L'atelier a réuni des gestionnaires des forêts des Etats de l'aire de répartition, des chercheurs, des scientifiques, des représentants CITES et d'autres parties prenantes. Les résultats de l'atelier représentent une synthèse importante des connaissances actuelles sur cette espèce et contribuera directement à la formulation des ACNP pour l'espèce.

- Le Canada (K. Farr) a participé à l'atelier sur l'identification des espèces CITES produisant du bois organisé par l'autorité scientifique CITES de l'Allemagne (22-23 novembre 2007). L'atelier, tenu au Centre fédéral de recherche en foresterie et produits forestiers de l'Institut de biologie du bois et protection des bois à Hambourg (Allemagne), a donné des informations sur l'utilisation du système *CITESwoodID* conçu pour faciliter l'identification des espèces d'arbres CITES enregistrées dans le commerce des bois. Parmi les innovations de *CITESwoodID*, il y a sa capacité de comparer à l'écran de nombreuses planches anatomiques sur les bois, et sa clé pour l'identification qui, sur la base des caractéristiques anatomiques des bois entrées par l'utilisateur, élimine automatiquement les espèces qui ne correspondent pas.

**MEXIQUE**

Acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*): Le Mexique préside le groupe de travail sur l'acajou, du Comité pour les plantes, sous la direction de Mme Francisco García, Directrice générale de l'Unité Gestion des forêts et des terres au Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (DGGFS-SEMARNAT).

Le Mexique a organisé l'atelier international de spécialistes sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour l'acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*) (document CoP14

Inf. 24) du 10 au 13 avril 2007 à Cancun, Quintana Roo (Mexique). Le but de l'atelier était de définir une approche méthodologique utilisable pour formuler les ACNP pour l'acajou des Antilles afin d'améliorer l'application des dispositions CITES et garantir le prélèvement durable et le commerce international de l'espèce.

Le Mexique a participé à l'atelier subrégional de l'Amérique centrale et de la République dominicaine sur l'application de la CITES intitulé *Améliorer le commerce international de l'acajou des Antilles* (Swietenia macrophylla), tenu à Managua (Nicaragua) du 15 au 17 août 2007. Le but de l'atelier était de commencer au niveau régional à élaborer des mesures techniques et administratives améliorant l'application de la CITES, garantissant l'origine légale des spécimens et un suivi adéquat des prélèvements et du commerce, et réduisant le commerce illégal.

Donnant suite au Plan d'action pour le contrôle du commerce international de l'acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*) (annexe 3 des décisions de la CoP14), le Mexique a élaboré un modèle pour les rapports d'activité sur la mise en œuvre de ce plan devant être soumis par les Etats de l'aire de répartition pour communiquer ces informations à la présente session.

*Cedrela odorata*: Utilisant le plan d'action (annexe 4 des décisions de la CoP14) comme base pour compléter les connaissances sur la conservation, le commerce et l'utilisation durable de *Cedrela odorata,* et les critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14), le Mexique a préparé un mandat pour une étude sur la conservation de l'espèce dans la nature.

*Dalbergia retusa, Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*: Sur la base du plan d'action inclus dans l'annexe 4 des décisions de la CoP14, qui requiert des informations sur la conservation, le commerce et l'utilisation durable de *Dalbergia retusa, Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*, et sur la base des critères figurant dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14), le Mexique a préparé un mandat pour une étude sur la conservation de ces espèces dans la nature.

**ETATS-UNIS**

Action des Etats-Unis concernant l'acajou péruvien: Durant la période couverte par le rapport, l'organe de gestion des Etats-Unis a continué de travailler en étroite collaboration avec le Pérou concernant sa mise en œuvre de l'inscription de l'acajou à l'Annexe II. Le Pérou a établi un quota d'exportation volontaire de 23.239,57 $m^3$ pour l'acajou des Antilles pour 2006. Les Etats-Unis ont surveillé de près le volume de l'espèce importé aux Etats-Unis du Pérou en 2006, et ont remis au Pérou des rapports périodiques sur ces importations, qui ont totalisé 17.264 $m^3$. En 2007, le quota du Pérou a été de 4983 $m^3$; les importations des Etats-Unis, là encore signalées au Pérou, ont totalisé 3754 $m^3$. Les Etats-Unis ont communiqué régulièrement ces informations au Pérou et l'ont assisté dans le suivi des exportations et la gestion de son quota.

Les Etats-Unis, par le biais du *Tropical Forest Conservation Fund*, ont appuyé la multiplication des inspections dans les concessions forestières ayant des acajous (régions péruviennes de Madre de Dios et d'Ucayali), pour vérifier le respect de la loi péruvienne pour une forêt durable. Les organes de gestion ont fait un certain nombre d'inspections dont les premiers résultats indiquent que certaines concessions seront annulées pour non-respect de la loi.

Les Etats-Unis continuent d'appuyer la formation des concessionnaires du Pérou à la gestion forestière durable. Par le biais du *Fundação Floresta Tropical* (FFT) et d'autres fonds, un programme de formation a été préparé et axé sur les activités de réduction de l'impact de l'abattage, tels que la réalisation d'un inventaire forestier, la planification, l'abattage ciblé et la sécurité. Après la démonstration réussie des cours de formation, le FFT et les autres partenaires préparent un programme plus large comportant une formation supplémentaire à la gestion forestière durable incluant la planification stratégique de routes forestières.

Activités de mise en œuvre sur le ramin: L'organe de gestion a continué de travailler avec le Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (*Animal and Plant Health Inspection Service,* APHIS) du Département de l'agriculture, et avec le Service des douanes et de la protection des frontières (*Customs and Border Protection,* CBP) du Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis afin que les Etats-Unis appliquent pleinement l'inscription à l'Annexe II du genre ramin (*Gonystylus* spp.). L'organe de gestion CITES de Sarawak (Malaisie) a institué un processus pour informer l'organe de gestion des Etats-Unis quand il délivre un permis d'exportation CITES pour un chargement de ramin

partant de Sarawak à destination des Etats-Unis. L'organe de gestion communique ces informations aux agences appropriées des Etats-Unis afin que ces chargements soient inspectés et dédouanés à leur arrivée aux Etats-Unis.

Mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe II du pernambouc: L'organe de gestion a préparé et diffusé des matériels et travaille avec les fabricants d'archets et les musiciens afin qu'ils connaissent les conditions du commerce international découlant de l'inscription l'Annexe II du pernambouc. Pour accéder à la lettre aux importateurs et réexportateurs de bois et de produits de pernambouc, consulter http://www.fws.gov/international/pdf/pernambuco%20outreach%20letter.pdf. Bien que les Etats-Unis n'enregistrent pas les stocks de pernambouc, ils incitent les fabricants d'archets à garder leurs documents sur le bois au cas où ils souhaiteraient réexporter du bois ou des articles non finis.

Formation à l'identification des bois: En 2007, dans le cadre de l'action concertée menée au titre de l'accord de libre échange entre l'Amérique centrale, la République dominicaine et les Etats-Unis (CAFTA-DR), le Service forestier des Etats-Unis (USFS) a formé 32 douaniers du Nicaragua et 28 du Honduras à l'identification des bois en mettant l'accent sur les espèces CITES. Au Nicaragua, la formation a eu lieu à Managua du 6 au 9 août 2007; des cadres du Ministère des ressources naturelles (MARENA), du Ministère de l'agriculture et de la foresterie (MAGFOR), de l'Institut de foresterie (INAFOR), des douanes, et de l'agence fiscale et des autorités judiciaires y ont participé; ils venaient de tout le pays, notamment de Bosawas, Puerto Cabezas, Bluefields, Peñas Blancas et Ocotal. L'atelier a été organisé par le USFS et l'organe de gestion CITES du Nicaragua. Au Honduras, le USFS a travaillé en étroite collaboration avec l'organe de gestion et l'autorité scientifique CITES du Honduras à dispenser une formation du 27 au 31 août 2007 à l'Université de Zamorano. Des cadres de tout le pays ont été formés, venant notamment du Ministère de l'agriculture (SAG), du Ministère de l'environnement (SERNA), du Service forestier (AFE-COHDEFOR), des douanes, des agences fiscales et judiciaires, ainsi que d'autorités douanières internationales (OIRSA) et d'universités (Zamorano et ESNACIFOR).

Un atelier de formation à l'identification des bois a eu lieu à Singapour fin 2007 sur les techniques concrètes pour l'identification du bois de ramin (*Gonystylus* spp.) dans les produits manufacturés et dans les bois sciés. Appuyé par le Département d'Etat et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international et par le USFS, cet atelier a répondu aux demandes d'assistance technique faites durant la réunion OIBT-CITES tenue à Kuala Lumpur en 2006 par des participants d'Asie, y compris Singapour. Des spécialistes du Laboratoire des produits forestiers, du USFS, et de TRAFFIC International ont dispensé une formation de quatre jours aux inspecteurs et aux douaniers des ports d'Indonésie, de Malaisie et d'autres pays d'Asie. TRAFFIC a aussi conduit une formation de suivi dans la région.

Atelier technique sur les espèces d'Asie du Sud-Est produisant du bois: En septembre 2007, un botaniste de l'autorité scientifique des Etats-Unis a participé à l'atelier intitulé *Stratégies pour l'utilisation et la gestion durables des bois des espèces faisant l'objet d'un commerce international: Asie du Sud-Est* à Kuala Lumpur (Malaisie). L'atelier a porté sur 115 espèces de bois d'Asie du Sud-Est, y compris les espèces CITES, dans le commerce international, peut-être préoccupantes du fait d'une surexploitation potentielle.

Ginseng nord-américain: Des représentants de l'organe de gestion et de l'autorité scientifique des Etats-Unis ont participé à une réunion à Lexington, Kentucky, les 27 et 28 février 2008, pour discuter avec les agences de l'Etat de questions de réglementation et de gestion des ressources naturelles relatives au prélèvement de ginseng nord-américain dans l'est des Etats-Unis.

6. Autres questions

**CANADA**

*Lutte contre la fraude*

– En 2007, la Direction de la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages a effectué un grand nombre d'inspections d'envois commerciaux et d'importations de produits médicinaux. Ces deux catégories ont été jugées prioritaires pour les inspections de 2007.

– La Direction de la lutte contre la fraude a conduit plusieurs investigations notables sur des importations commerciales, qui ont entraîné des inculpations, notamment pour importation illégale de quantités commerciales d'orchidées et de plantes médicinales telles que *Dendrobium*, *Cibotium barometz*, *Cistanche deserticola* et *Saussurea lappa*.

– Le Canada continue d'être confronté à un très grand nombre de chargements illégaux de produits déclarés comme contenant *Hoodia*, dont bon nombre sont en quantité non commerciale et proviennent des Etats-Unis.

**MEXIQUE**

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB): Le Mexique a établi un comité directeur chargé d'élaborer sa stratégie pour la conservation des plantes fondée sur les buts et objectifs de la SMCP. Ce comité prépare des buts et des lignes directrices stratégiques pour le Mexique, indiquant les personnes en charge et fixant un calendrier.

Donnant suite à la décision 14.15, l'autorité scientifique a participé au comité directeur chargé d'élaborer la stratégie du Mexique pour la conservation des plantes et a aidé à définir les objectifs du Mexique, notamment pour atteindre l'objectif 11 de la SMCP: "Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le international", et abordant, entre autres questions, celles relatives aux espèces végétales inscrites aux annexes CITES.

Etude des espèces hautement prioritaires du Mexique: La CONABIO, en collaboration avec d'autres agences gouvernementales, institutions académiques et ONG, a entrepris d'établir les priorités parmi les espèces d'intérêt commercial. Les résultats de cet exercice permettront de déterminer quelles espèces requièrent davantage d'attention et nécessitent des études de population et des mesures de gestion et de conservation plus efficaces; ils permettront aussi, s'il y a lieu, de proposer des amendements aux annexes CITES pour refléter adéquatement leur situation actuelle.

L'autorité scientifique a présenté les premiers résultats de cette étude au XVII$^{e}$ Congrès mexicain de botanique, *Botanistes en quête d'alternatives durables*, tenu à Zacatecas, Zacatecas, du 14 au 18 octobre 2007. Elle a fait une présentation intitulée *Plantes mexicaines en danger, dans le contexte CITES* au cours du symposium sur les *Plantes mexicaines en danger: importance de leur conservation dans une perspective écologique*.

Préparation d'un atelier international sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les autorités scientifiques: Donnant suite aux décisions 14.49 à 14.51, l'autorité scientifique du Mexique organise, en collaboration avec l'organe de gestion, un atelier international sur les ACNP, à l'intention des autorités scientifiques, qui se tiendra du 10 au 15 novembre 2008 au Mexique.

L'atelier sera axé sur les espèces CITES inscrites à l'Annexe II courantes dans le commerce international; il devrait être suivi par une centaine de spécialistes de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable des espèces CITES. Le but de cet atelier est de préparer un guide général destiné aux autorités scientifiques sur la manière d'établir les avis de commerce non préjudiciable, et des guides spécifiques sur neuf groupes d'espèces. Parmi les espèces couvertes, il y aura:

– des bois (gaïac, acajou des Antilles, ramin, if, etc.);

– des plantes pérennes ornementales et médicinales (*Ginseng*, *Hydrastis*, *Adonis*, etc.);

– des plantes succulentes et cycadales (cactus, cycadales, candelilla, fougères arborescentes); et

– des géophytes et des épiphytes (*Galanthus*, *Cistanche*, orchidées, etc.).

Le 5 octobre, le Secrétariat a envoyé aux Parties la notification n$^{o}$ 2007/032 leur demandant de faire part de leur expertise et de leur expérience sur les méthodologies utilisées actuellement pour formuler les ACNP (liste de l'UICN), et de communiquer des études de cas sur les espèces exportées, et a invité les autorités des pays d'exportation en développement à rejoindre le Comité directeur de l'atelier international.

Répertoire des spécialistes CITES du Mexique: La CONABIO compile un répertoire de spécialistes qui feront partie de l'équipe de conseillers de l'autorité scientifique CITES du Mexique. Des informations sur ces spécialistes seront publiées sur le site web de la CONABIO.

Fiches de données sur les espèces CITES: Donnant suite à la demande de propositions pour la préparation de fiches de données sur les espèces mexicaines inscrites aux Annexes I et II de la CITES (avec des informations sur la biologie, les menaces, la gestion et les risques) (2004), l'autorité scientifique continue d'examiner et de valider plus de 100 fiches de données incluant, entre autres, des orchidées et des cactus. Ces fiches sont préparées en utilisant Biótica© – système d'information conçu par la CONABIO pour la gestion des données sur les paramètres nomenclaturaux, géographiques, bibliographiques et écologiques. Ces fiches sont le fondement bioinformatique du Système d'information sur la biodiversité nationale; elles seront placées sur le site web de la CONABIO (www.conabio.gob.mx).

**ETATS-UNIS**

Programme de centres de sauvetage de plantes CITES: En 1978, l'organe de gestion a établi ce programme pour prendre soin des plantes vivantes CITES abandonnées légalement ou confisquées par le gouvernement pour non-respect de la CITES. L'organe de gestion administre ce programme en coopération avec l'APHIS, l'agence d'inspection des plantes vivantes CITES entrant aux Etats-Unis. Actuellement, 79 institutions coopèrent à ce programme en tant centres de sauvetage volontaires; toutes sont des jardins botaniques publics, des arboretums, des zoos ou des institutions de recherche.

En 2006, l'APHIS a confisqué 170 envois contenant au total 6343 plantes et 3720 graines. Sur ces 170 envois, 168 sont allés dans des centres de sauvetage de plantes; ils contenaient 3624 orchidées, 1766 cactus, 540 euphorbes, 175 cycadales, 151 aloès et 3720 graines de cycadales.

En 2007, l'APHIS a confisqué 138 envois de matériels végétaux vivants expédiés en violation de la CITES; presque tous sont allés dans des centres de sauvetage. Ces envois contenaient 19.386 plantes (747 orchidées, 280 cactus, 110 cycadales, 52 euphorbes, et 94 spécimens d'autres taxons) et 164 graines (100 de palmiers et 64 d'auracarias) et 4,25 g de graines (4000 g de graines de palmiers et 250 g graines de cactus).

19e Conférence mondiale sur les orchidées: Les Etats-Unis ont accueilli la 19e Conférence mondiale sur les orchidées à Miami du 23 au 27 janvier 2008. Le personnel de l'organe de gestion et de l'APHIS y ont donné des informations sur les obligations découlant de la CITES pour le commerce des orchidées, délivré sur place des certificats de réexportation CITES et des certificats phytosanitaires, et fait une présentation sur la réglementation du commerce des orchidées dans le cadre de la CITES.